



Fille mineur et homme majeur

Par **laura268**, le **08/04/2015** à **01:52**

Bonjour,

Je me tourne vers vous car je suis face à une situation problématique.

Ma fille âgée de 17 ans et 10 mois aujourd'hui, a une relation amoureuse depuis 1 an avec un homme de plus de 22 ans (entre 22 et 25, elle ne veut pas m'en dire plus). Il s'agit de son 1er amour apparemment. C'est une relation cachée que j'ai découverte très récemment. Il faut dire que j'ai perdu toute autorité sur elle mais j'avais mis cela sur le compte de l'adolescence. Lui ayant confisqué son téléphone, je suis tombée sur des messages qui m'ont outrée. Le garçon a des propos violents envers elle ("je vais te gifler, si ça se finit, y'aura des répercussions, ta gueule, pétasse, merde, nique ta mère, ne me parle plus jamais comme ça, tu veux me rendre fou, réponds j'te dis, tu mets encore une fois du temps pour répondre tu verras, j'parle pas pour rien moi, t'es en train de me mettre les nerfs c'est ce que tu veux ? ne me parle plus jamais comme tu l'as fait et réponds tjrs vite !..."). De plus, d'autres messages m'ont déroutée, il s'agit de sms sexuels voire pornographiques qui suggèrent que ma fille lui aurait donné des photos d'elle avec des parties de son corps dénudée et qu'il l'aurait fait chanter avec - je ne suis pas certaine car le dialogue avec ma fille est rompu, je ne peux que disposer des textos; ces sms parlent aussi de fantasmes sexuels violents ("mettre à 4 pattes, plaquer contre le mur et tirer les cheveux..."). J'ai aussi compris à la lecture de ces messages que ma fille s'est retrouvée nue (entièrement ou partiellement) face à lui dans son domicile. Tous ceci me met hors de moi et me choque profondément, je commence à comprendre le comportement de ma fille. Cet homme la manipule, l'obligeant à lui répondre tout de suite quand il l'appelle, la manipule pour ne pas dormir la nuit et lui parler (ce qui expliquerait la chute des notes de ma fille).

Je ne nie pas qu'elle soit consentante mais je me demande : y a t'il un recours que je puisse entreprendre ? Surtout que l'an prochain elle veut partir faire ses études universitaires et dans ces messages, ils parlent de se retrouver ensemble pour réaliser leurs "fantasmes".

Il s'agit d'un homme majeur qui a eu des antécédents avec la justice (casier judiciaire,

délinquance), qui fume (pas que des cigarettes) et se retrouve souvent ivre sur la voie publique, qui fait des trafics de drogue. Je ne peux tolérer que ma fille ait ce genre de fréquentations.

Il ne faut pas que j'oublie de vous dire que j'ai transféré tous ces messages vers mon téléphone, via celui de ma fille mais je les ai aussi supprimés de son portable : est ce que c'était une erreur monumentale ? je veux dire si je souhaitais les utiliser comme preuve. Je finirai par dire que mon but n'est pas "d'emprisonner" cet homme, son destin m'importe peu. Ce que j'aimerais c'est que ma fille ne le fréquente plus et qu'il n'ait plus le droit d'entrer en contact avec elle.

Je vous remercie d'avance pour toute l'aide que vous saurez m'apporter.